



Überarbeitung 2017

UNIcert® Stufenbeschreibung Französisch

UNIcert®-Stufen Basis, I - IV

UNIcert® Basis – Langue scientifique générale

Ce certificat de compétences en langues atteste de la participation à la formation en langues de l'enseignement supérieur de niveau UNIcert® de base, représentant environ xxx heures d'enseignement (soit environ xxx heures d'apprentissage), et de la réussite à son examen. La / le titulaire de ce certificat a acquis des connaissances de base qui lui permettent de communiquer par un échange d'informations simple et direct dans des situations de communication habituelles. Son niveau de compétence est directement validé par la note obtenue à l'examen.

Elle / il comprend, à l'écrit et à l'oral, des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines généraux et universitaires. Elle / il est en mesure de donner des renseignements ou informations sur des sujets en relation avec des domaines de priorité immédiate (par exemple, informations personnelles et familiales simples, formation, études, environnement proche). Elle / il utilise à cet effet des moyens linguistiques et des structures grammaticales de base ainsi qu'un vocabulaire élémentaire. Elle / il a acquis un savoir socio-culturel de base et des aptitudes et savoir-faire interculturels élémentaires relatifs aux sujets mentionnés.

Ce certificat est délivré par les établissements d'enseignement supérieur (centres de langues, instituts d'enseignement de langues, instituts de langues étrangères) reconnus et autorisés par l'association allemande des Centres de langues universitaires à organiser l'UNIcert®. Le certificat UNIcert® de base valide la formation UNIcert® de base en préalable à un système de certification décliné en quatre niveaux. Le niveau introductif visé par la formation linguistique UNIcert® de base a été défini par référence au niveau A2 «intermédiaire ou de survie» du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

UNIcert® Niveau I – Langue scientifique générale

Ce certificat de compétences en langues atteste de la participation à la formation en langues de l'enseignement supérieur de niveau UNIcert® I, représentant environ xxx heures d'enseignement (soit environ xxx heures d'apprentissage), et de la réussite à son examen. La / le titulaire de ce certificat a acquis des connaissances élémentaires, qu'il lui reste à élargir, mais qui lui permettent de maîtriser un certain nombre de situations de communication dans les domaines personnel, professionnel et éducatif. Son niveau de compétence est directement validé par la note obtenue à l'examen.

Elle / il comprend, à l'écrit et à l'oral, les informations essentielles concernant des sujets de la vie quotidienne issus des domaines professionnel et universitaire. Elle / il est en mesure de s'exprimer, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, sur des sujets d'intérêt général ou relevant des contextes personnel et universitaire. Elle / il utilise à cet effet des moyens linguistiques et des structures grammaticales de base ainsi qu'un vocabulaire élémentaire. Elle / il est capable de gérer un certain nombre de situations interculturelles.

Ce certificat est délivré par les établissements d'enseignement supérieur (centres de langues, instituts d'enseignement de langues, instituts de langues étrangères) reconnus et autorisés par l'association allemande des Centres de langues universitaires à organiser l'UNLcert®. Le certificat UNLcert® I valide la formation UNLcert® niveau I s'inscrivant dans un système de certification décliné en quatre niveaux. Le niveau visé par la formation linguistique UNLcert® I a été défini par référence au niveau B1 «seuil» du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

UNLcert® Niveau II – Langue scientifique générale

Ce certificat de compétences en langues atteste de la participation à la formation en langues de l'enseignement supérieur de niveau UNLcert® II, représentant environ xxx heures d'enseignement (soit environ xxx heures d'apprentissage) et de la réussite à son examen. La / le titulaire de ce certificat satisfait aux exigences linguistiques d'un séjour à caractère universitaire ou professionnel dans le pays de la langue cible (pré-requis linguistique minimum en vue d'un séjour à l'étranger). Son niveau de compétence est directement validé par la note obtenue à l'examen.

Elle / il comprend l'essentiel de textes portant sur des sujets universitaires et professionnels en langue générale, comportant du vocabulaire courant et, dans une moindre mesure, du vocabulaire spécialisé ; elle / il comprend par exemple des discours et des interventions ainsi que des textes assez longs de difficulté moyenne. Elle / il est en mesure de s'exprimer, d'échanger des idées et d'interagir activement, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral sur de nombreux sujets relevant de la culture ou de domaines de connaissances spécialisées. Elle / Il utilise aussi, dans une certaine mesure, des tournures de phrases complexes et du vocabulaire spécialisé. Par ces différentes aptitudes, elle / il a acquis un savoir socioculturel et des compétences interculturelles.

Ce certificat est délivré par les établissements d'enseignement supérieur (centres de langues, instituts d'enseignement de langues, instituts de langues étrangères) reconnus et autorisés par l'association allemande des Centres de langues universitaires à organiser l'UNLcert®. Le certificat UNLcert® II valide la formation UNLcert® niveau II s'inscrivant dans un système de certification décliné en quatre niveaux. Le niveau visé par la formation linguistique UNLcert® II a été défini par référence au niveau B2 «avancé» du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

UNLcert® Niveau II – Langue de spécialité

Ce certificat de compétences en langues atteste de la participation à la formation en langues de l'enseignement supérieur de niveau UNLcert® II, représentant environ xxx heures d'enseignement (soit environ xxx heures d'apprentissage) et de la réussite à son examen. La / le titulaire de ce certificat satisfait aux exigences linguistiques d'un séjour à caractère universitaire ou professionnel dans le pays de la langue cible (pré-requis linguistique minimum en vue d'un séjour à l'étranger). Son niveau de compétence est directement validé par la note obtenue à l'examen.

Elle / il comprend l'essentiel de textes portant sur des sujets universitaires et professionnels en langue générale, comportant du vocabulaire courant et, dans une moindre mesure, du vocabulaire spécialisé ; elle / il comprend par exemple des discours et des interventions ainsi que des textes assez longs de difficulté moyenne. Elle / il est en mesure de s'exprimer, d'échanger des idées et d'interagir activement, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral sur de nombreux sujets relevant de la culture ou de domaines de connaissances spécialisés. Elle / il utilise aussi, dans une certaine mesure, des tournures de phrases complexes et du vocabulaire spécialisé. Par ces différentes aptitudes, elle / il a acquis un savoir socioculturel et des compétences interculturelles.

optionnel : Elle / il maîtrise un vocabulaire de base relevant du domaine de spécialité XXX ainsi que les structures grammaticales appropriées, en particulier dans les domaines XXX, pour lesquels elle / il possède les connaissances et les compétences nécessaires.

Ce certificat est délivré par les établissements d'enseignement supérieur (centres de langues, instituts d'enseignement de langues, instituts de langues étrangères) reconnus et autorisés par l'association allemande des Centres de langues universitaires à organiser l'UNlcert®. Le certificat UNlcert® II valide la formation UNlcert® niveau II s'inscrivant dans un système de certification décliné en quatre niveaux. Le niveau visé par la formation linguistique UNlcert® II a été défini par référence au niveau B2 «avancé» du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

UNlcert® Niveau III – Langue scientifique générale

Ce certificat de compétences en langues atteste de la participation à la formation en langues de l'enseignement supérieur de niveau UNlcert® III, représentant environ xxx heures d'enseignement (soit environ xxx heures d'apprentissage) et de la réussite à son examen. La / le titulaire de ce certificat satisfait aisément aux exigences linguistiques à caractère universitaire ou professionnel dans le pays de la langue cible (pré-requis linguistique recommandé en vue d'un séjour à l'étranger). Son niveau de compétence est directement validé par la note obtenue à l'examen.

Elle / il possède des connaissances et des compétences linguistiques de haut niveau relatives à des domaines scientifiques généraux et professionnels qui lui confèrent une aisance communicative dans des contextes définis grâce à l'utilisation de moyens linguistiques variés. Elle / il est capable de comprendre le vocabulaire et les structures de textes, longs et difficiles, relevant de domaines généraux et professionnels portant sur des sujets définis ainsi que de longs textes oraux authentiques d'un niveau de difficulté élevé ; elle / il est apte à comprendre des informations explicites et implicites et à saisir les informations principales de longs exposés. Elle / il est en mesure, à l'écrit comme à l'oral, de s'exprimer aisément et couramment sur des sujets définis et complexes de sa spécialité, pertinents pour la vie universitaire ou professionnelle dans le cadre d'un séjour à l'étranger. Elle / il est à même d'exposer son point de vue de manière synthétique et logique dans un style adéquat. Elle / il peut mettre en pratique de manière ciblée des savoirs socioculturels. Elle / il agit naturellement et avec assurance.

Ce certificat est délivré par les établissements d'enseignement supérieur (centres de langues, instituts d'enseignement de langues, instituts de langues étrangères) reconnus et autorisés par l'association allemande des Centres de langues universitaires à organiser l'UNlcert®. Le certificat UNlcert® III valide la formation UNlcert® niveau III s'inscrivant dans un système de certification décliné en quatre niveaux. Le niveau visé par la formation linguistique UNlcert® III a été défini par référence au niveau C1 «autonomie» du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

UNlcert® Niveau III – Langue de spécialité

Ce certificat de compétences en langues atteste de la participation à la formation en langues de l'enseignement supérieur de niveau UNlcert® III, représentant environ xxx heures d'enseignement (soit environ xxx heures d'apprentissage) et de la réussite à son examen. La / le titulaire de ce certificat satisfait aisément aux exigences linguistiques à caractère universitaire ou professionnel dans le pays de la langue cible (pré-requis linguistique recommandé en vue d'un séjour à l'étranger). Son niveau de compétence est directement validé par la note obtenue à l'examen.

Elle / il possède des connaissances et des compétences linguistiques de haut niveau relatives à des domaines scientifiques généraux et inhérents à sa spécialité, qui lui confèrent une aisance communicative dans des contextes définis et des situations communicatives s'y rapportant, grâce à l'utilisation de moyens linguistiques variés. Elle / il est capable de comprendre le vocabulaire et les structures de textes longs et difficiles, relevant de domaines généraux et de domaines de connaissances spécialisées portant sur des sujets définis ; elle / il est apte à saisir les informations essentielles exposées dans des exposés spécialisés d'une certaine longueur et à cerner les informations explicites et implicites. Elle / il est en mesure, à l'écrit comme à l'oral, de s'exprimer aisément et couramment sur des sujets définis et complexes qui sont pertinents pour la vie universitaire ou professionnelle dans le cadre d'un séjour à l'étranger. Elle / il est à même d'exposer son point de vue de manière synthétique et logique dans un style adéquat. Elle / il peut mettre en pratique de manière ciblée des savoirs socioculturels. Elle / il agit naturellement et avec assurance.

optionnel : Elle / il maîtrise le vocabulaire relevant du domaine de spécialité XXXXX ainsi que les structures grammaticales appropriées, en particulier dans les domaines XXXXX pour lesquels elle / il possède les connaissances et les compétences nécessaires.

Ce certificat est délivré par les établissements d'enseignement supérieur (centres de langues, instituts d'enseignement de langues, instituts de langues étrangères) reconnus et autorisés par l'association allemande des Centres de langues universitaires à organiser l'UNlcert®. Le certificat UNlcert® III valide la formation UNlcert® niveau III s'inscrivant dans un système de certification décliné en quatre niveaux. Le niveau visé par la formation linguistique UNlcert® III a été défini par référence au niveau C1 «autonomie» du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

UNlcert® Niveau IV – Langue scientifique générale

Ce certificat de compétences en langues atteste de la participation à la formation en langues de l'enseignement supérieur de niveau UNlcert® IV, représentant environ xxx heures d'enseignement (soit environ xxx heures d'apprentissage) et de la réussite à son examen. La / le titulaire de ce certificat possède des connaissances et des compétences linguistiques d'un très haut niveau de compétence dans des domaines scientifiques généraux et professionnels. Celles-ci lui confèrent une grande aisance communicative dans tous les domaines, lui permettant de s'adapter aux différentes situations de communication dans les domaines personnel, universitaire, professionnel et de spécialisation ainsi que le ferait un locuteur natif de niveau universitaire, en s'exprimant dans un langage approprié, correct et aisé. Ses très bonnes connaissances des spécificités culturelles du pays cible lui permettent de communiquer aisément et spontanément avec un interlocuteur de cette culture.

Elle / il est capable de comprendre des déclarations d'une certaine longueur relevant de la langue générale et spécialisée, complexes quant à leurs structures lexicales et grammaticales et relatives aux domaines de connaissances les plus variés. Elle / il est capable de comprendre de longs textes oraux authentiques et complexes, relevant de domaines de connaissances générales et spécialisées, ainsi que le ton et le degré de formalité d'une déclaration dans la langue étrangère. Elle / il connaît également la terminologie spécifique et les expressions idiomatiques de sa discipline. Elle / il est en mesure de prendre part à des conversations, discussions et débats complexes de très haut niveau, sans être freiné/e par la langue, et est capable de faire de longues déclarations écrites et orales, de manière différenciée, dans toutes sortes de contextes. Elle / il est capable de faire un exposé, riche en vocabulaire et en tournures syntaxiques, logiquement structuré et présenté dans un débit fluide, sur des sujets très variés, d'en faire une publication ainsi que d'explicitier logiquement son point de vue et d'exposer ses arguments de manière convaincante et différenciée. Par son savoir socioculturel, elle / il peut évaluer de façon raisonnée des situations issues de contextes interculturels et telle une médiatrice / tel un médiateur, elle / il est en mesure d'agir efficacement.

Ce certificat est délivré par les établissements d'enseignement supérieur (centres de langues, instituts d'enseignement de langues, instituts de langues étrangères) reconnus et autorisés par l'association allemande des Centres de langues universitaires à organiser l'UNlcert®. Le certificat UNlcert® IV valide la formation UNlcert® niveau IV s'inscrivant dans un système de certification décliné en quatre niveaux. Le niveau visé par la formation linguistique UNlcert® IV a été défini par référence au niveau C2 «maîtrise» du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

UNlcert® Niveau IV – Langue de spécialité

Ce certificat de compétences en langues atteste de la participation à la formation en langues de l'enseignement supérieur de niveau UNlcert® IV, représentant environ xxx heures d'enseignement (soit environ xxx heures d'apprentissage) et de la réussite à son examen. La / le titulaire de ce certificat possède des connaissances et des compétences linguistiques de très haut niveau de compétence relatives à des domaines scientifiques généraux et professionnels. Celles-ci lui confèrent une grande aisance communicative dans tous les domaines lui permettant de s'adapter à des situations de communication dans les domaines personnel, universitaire, professionnel et de spécialisation, ainsi que le ferait un locuteur natif de niveau universitaire, dans un langage approprié, correct et aisé. Ses très bonnes connaissances des spécificités culturelles du pays cible lui permettent de communiquer aisément et spontanément avec un interlocuteur de cette culture.

Elle / il est capable de comprendre des déclarations d'une certaine longueur relevant de la langue générale et spécialisée, complexes quant à leurs structures lexicales et grammaticales et relatives aux domaines de connaissances les plus variés. Elle / il est capable de comprendre de longs textes oraux authentiques, difficiles et complexes, relevant de domaines de connaissances générales et spécialisées, ainsi que le ton et le degré de formalité d'une déclaration dans la langue étrangère. Elle / il connaît également la terminologie spécifique et les expressions idiomatiques de sa discipline. Elle/ il est en mesure de prendre part à des conversations, discussions et débats complexes et de très haut niveau sans être freiné/e par la langue, et est capable de faire de longues déclarations écrites et orales, de manière différenciée, dans toutes sortes de contextes. Elle / il est capable de faire un exposé, riche en vocabulaire et en tournures syntaxiques, logiquement structuré et présenté dans un débit fluide, sur des sujets généraux ou de spécialité, d'en faire une publication ainsi que d'explicitier logiquement son point de vue et d'exposer ses arguments de manière convaincante et différenciée. Par son savoir socioculturel, elle / il peut évaluer de façon raisonnée des situations issues de contextes interculturels et telle une médiatrice / tel un médiateur, elle / il est en mesure d'agir efficacement.

optionnel : Elle / il maîtrise le vocabulaire relevant du domaine de spécialité XXXXX ainsi que les structures grammaticales appropriées, en particulier dans les domaines XXXXX, pour lesquels elle / il possède les connaissances et les compétences nécessaires.

Ce certificat est délivré par les établissements d'enseignement supérieur (centres de langues, instituts d'enseignement de langues, instituts de langues étrangères) reconnus et autorisés par l'association allemande des Centres de langues universitaires à organiser l'UNlcert®. Le certificat UNlcert® IV valide la formation UNlcert® niveau IV s'inscrivant dans un système de certification décliné en quatre niveaux. Le niveau visé par la formation linguistique UNlcert® IV a été défini par référence au niveau C2 «maîtrise» du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.